

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 12 novembre 2019 à 19h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, November 12, 2019 at 7h00 pm.*

<b>Présents :</b>	Le maire :	Tom Arnold
<b>Presents</b>		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Ron Moran Serge Bourbonnais Marc André Le Gris Denis Fillion
	Directeur général :	Marc Beaulieu

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

### **PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD**

Mme Carole Gratton dépose 86 lettres d'interdiction d'accès à des terrains pour des travaux d'exploration minière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA**

#### **2019-11-343 Résolution – Adoption de l'ordre du jour**

#### **2019-11-343 Resolution – Adoption of the agenda**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

#### **Ajout des points suivants :**

13.2 Achat de service de David Riddell Excavation

13.3 Participation à la conférence de MiningWatch Canada

*It is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the agenda of the present meeting be adopted as modified, namely:*

#### **Added the following points:**

13.2 Service Purchase from David Riddell Excavation

13.3 Attend the MiningWatch Canada Conference

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES**

**2019-11-344 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2019**

**2019-11-344 Resolution – Adoption of the minutes of the regular session held on October 8, 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2019 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on October 8, 2019 as written.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-345 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019**

**2019-11-345 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on October 22, 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on October 22, 2019 as written.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES REPORTS**

Dépôt des résolutions de soutien de 150 municipalités, dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

**FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION**

**2019-11-346 Résolution - Approbation des comptes à payer au 12 novembre 2019**

**2019-11-346 Resolution – Approval of accounts payable as of November 12, 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 12 novembre 2019 totalisant 382 262,57\$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of November 12, 2019 in the amount of \$382 262.57 after verification by the general direction and the mayor.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-347 Résolution - Autorisation de paiement de factures de plus de 5 000,00\$**

**2019-11-347 Resolution – Authorization to pay invoices more than \$5 000.00**

CONSIDÉRANT QU' au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 5 000,00\$ doit faire l'objet d'une autorisation du conseil ;

WHEREAS bylaw RA-207-04-2019 where every expenses over \$5 000.00 needs to be authorized by the city council;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 6-188283 au montant de 20 850,97\$ incluant les taxes applicables, présentée par Armtec pour l'achat de ponceaux;
- la facture numéro 46 au montant de 5 268,73\$ incluant les taxes applicables, présentée par 9376-7507 Québec Inc. pour la location de matériel;
- la facture numéro 177649 au montant de 5 431,42\$ incluant les taxes applicables, présentée par Martech pour des panneaux de signalisation;
- la facture numéro 21663 au montant de 17 240,73\$ incluant les taxes applicables, présentée par Tricentris pour la contribution 2019;
- la facture au montant de 7 963,66\$ incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale assureur pour les assurances de novembre 2019;
- la facture au montant de 8 329,94\$ incluant les taxes applicables, présentée par Les 4 Fers en l'air pour les inscriptions au camp.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

- *invoice number 6-188283 in the amount of \$ 20,850.97 including applicable taxes, presented by Armtec for the purchase of culverts;*
- *invoice number 46 in the amount of \$ 5,268.73 including applicable taxes, presented by 9376-7507 Québec Inc. for the rental of equipment;*
- *invoice number 177649 in the amount of \$ 5,431.42 including applicable taxes, presented by Martech for signs;*
- *invoice number 21663 in the amount of \$ 17,240.73 including applicable taxes, presented by Tricentris for the 2019 contribution;*
- *the invoice in the amount of \$ 7,963.66 including applicable taxes, presented by La Capitale Insurer for insurance of November 2019;*

- the invoice in the amount of \$ 8,329.94 including applicable taxes, presented by Les 4 Fers en l'air for registration at the camp.

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-348 Dépôt de l'état comparatif 2019**

**2019-11-348 Filing of the 2019 comparative statement**

ATTENDU la teneur de l'article 176.4 du *Code municipal* ;

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

*The municipal council takes note of the filing, by the secretary-treasurer, of the comparative statement of the revenues and expenses the realization of which is planned for the current fiscal year, at the time of the preparation of the statement and according to the information available to it then the secretary-treasurer, and those who were foreseen by the budget of this exercise.*

**2019-11-349 Résolution – Nomination du responsable des services électroniques et représentant autorisé clicSÉQR**

ATTENDU la demande de Revenu Québec afin d'obtenir une résolution conforme à leurs critères pour être autorisé à utiliser leurs services en ligne;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et UNANIMEMENT **RÉSOLU** que Monsieur RAYMOND, Serge, coordonnateur des finances et secrétaire-trésorier adjoint, soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qu'il est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrit dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi

facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Monsieur Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-350 Résolution – Établissement des dates de tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020**

**2019-11-350 Resolution - Establishment of tenure dates for regular council meetings for the year 2020**

ATTENDU qu'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

WHEREAS *a local municipality must hold a regular meeting at least once a month;*

ATTENDU que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

WHEREAS *that the council must establish, before the beginning of each calendar year, the calendar of its ordinary meetings for this year by fixing the day and the hour of beginning of each one;*

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, lesquelles séances se tiendront le deuxième mardi de chaque mois à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 88, rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Marc-André LeGris and resolved to establish the schedule of regular council meetings for the year 2020, which meetings will be held on the second Tuesday of each month at 7:00 pm in the Council Chamber at Town Hall, at 88 des Érables Street in Grenville-sur-la-Rouge.*

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal :  
*Calendar of regular meetings of the municipal council:*

*14 janvier 2020 / January 14, 2020*

*11 février 2020 / February 11, 2020*

*10 mars 2020 / March 10, 2020*

*14 avril 2020 / April 14, 2020*

*12 mai 2020 / May 12, 2020*

*9 juin 2020 / June 9, 2020*

*14 juillet 2020 / July 14, 2020*

11 août 2020 / August 11, 2020  
8 septembre 2020 / September 8, 2020  
13 octobre 2020 / October 13, 2020  
10 novembre 2020 / November 10, 2020  
8 décembre 2020 / December 8, 2020

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-351 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro RE-617-09-2019**

**2019-11-351 - Filing of certificate respecting the procedure for the registration of persons qualified to vote for by-law number RE-617-09-2019**

Le conseil prend acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement numéro RE-617-09-2019 décrétant une dépense de 585 000 \$ et un emprunt de 585 000 \$ pour la compensation des ouvrages existants situés au 2265 Route 148 à Grenville-sur-la-Rouge, soit le Camping la Place Rouge.

*The Council notes the filing of the certificate concerning the procedure for the registration of persons qualified to vote in respect of by-law number RE-617-09-2019 decreeing an expense of \$ 585,000 and a loan of \$ 585,000 for compensation existing works located at 2265 Route 148 in Grenville-sur-la-Rouge, namely the Place Rouge Campground.*

**2019-11-352 Avis motion et dépôt du projet de règlement RA-25-3-15, en vue de modifier le règlement RA-25-1-15 concernant les conditions relatives à l'entretien des chemins privés par la Municipalité**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Jutras qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro RA-25-3-15 aux fins de modifier le règlement RA-25-1-15, ayant pour objet de déterminer les conditions relatives à l'entretien, par la Municipalité, des chemins privés.

**Dépôt du projet de Règlement numéro RA-25-3-15, en vue de modifier le règlement RA-25-1-15 concernant les conditions relatives à l'entretien des chemins privés par la Municipalité**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro RA-25-1-15 concernant l'entretien des chemins privés adopté le 13 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire ajouter des chemins privés éligibles à l'entretien d'un chemin privé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire établir le nombre de demandes, lorsqu'une personne est propriétaire de plus d'un lot desservi par un chemin privé;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de préciser la date limite de réception des demandes d'entretien, afin que la tarification soit imposée en même temps que la taxe foncière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE RÈGLEMENT RA-25-3-15 SOIT ADOPTÉ COMME SUIT :**

### **ARTICLE 1**

L'article 3.2 est dorénavant libellé comme suit :

3.2 Nonobstant la teneur de l'article 3.1 qui précède, les propriétaires et occupants des lots desservis par les chemins privés faisant partie du projet domiciliaire «Village Rivière Rouge du Canton de Grenville», la rue Ménard, le chemin Welden et le chemin Lucien-Fortin, demeurent éligibles à effectuer une demande d'entretien en vertu du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 4.1 est dorénavant libellé comme suit :

4.1 Toute personne qui désire faire entretenir un chemin privé, en tout ou en partie, doit déposer à la Municipalité une «demande d'entretien». Cette demande doit être signée par les propriétaires de plus de 50% des lots desservis par le chemin privé ou une partie dudit chemin privé visé et être reçue aux bureaux de la Municipalité au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Pour les fins de calcul du pourcentage requis, chaque lot donne droit à un vote sur la demande d'entretien, ce qui implique qu'une personne propriétaire de plusieurs lots pourrait avoir plusieurs votes.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **2019-11-353 Résolution – Fin de probation de Mme Liette Valade, coordonnatrice au service de bibliothèque et soutien à la communauté**

### **2019-11-353 Resolution – End of probation for Ms. Liette Valade, coordinator, library service and community support**

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2019-02-25 relativement à l'embauche de Mme Liette Valade à titre de coordonnatrice au service de bibliothèque et soutien à la communauté;

WHEREAS *the content of the resolution number 2019-02-25 regarding the hiring of Ms. Liette Valade, as coordinator, library service and community support;*

CONSIDÉRANT que l'employée a complété sa période de probation tel que prévu à sa lettre d'embauche signée le 12 février 2019;

WHEREAS *the employee has completed his probationary period as stipulated in her letter of employment signed on February 12, 2019;*

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de l'employée attestant que Mme Liette Valade a satisfait à toutes les exigences liées au poste qu'elle occupe;

WHEREAS *the employee's performance appraisal confirms that Ms. Liette Valade has met all the requirements related to the position she holds;*

- CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de mettre fin à la période de probation et de confirmer la permanence de Mme Liette Valade;
- WHEREAS *the recommends of the general director to end the probation period and to confirm Ms. Liette Valade's permanency;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu de confirmer l'embauche à titre permanent de Mme Liette Valade qui occupe le poste de coordonnatrice au service de bibliothèque et soutien à la communauté, selon les termes de la lettre d'embauche signée le 12 février 2019.
- THEREFORE *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to confirm the permanency of Ms. Liette Valade as coordinator, library service and community support, under the terms of the letter of employment signed on February 12, 2019.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-354 Résolution - Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM)**

**2019-11-354 Resolution - Municipal Asset Management Program (PGAM)**

- ATTENDU que le conseil municipal a déposé une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer le programme de gestion des actifs de la municipalité;
- WHEREAS *City Council has applied for a grant from the Federation of Canadian Municipalities (FCM) Municipal Asset Management Program (MGF) to improve the municipality's asset management program;*
- ATTENDU que la municipalité s'est engagée à participer à l'inventaire des ponceaux et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention demandée à cet effet, selon la résolution 2019-03-066;
- WHEREAS *the municipality has committed to participating in the culverts inventory, subject to obtaining the grant requested for this purpose, in accordance with resolution 2019-03-066;*
- ATTENDU qu'en plus de procéder à l'inventaire de ses ponceaux, la municipalité souhaite également procéder à l'inventaire de ses bâtiments municipaux, selon la résolution 2019-09-263;



*WHEREAS in addition to conducting an inventory of its culverts, the municipality also wishes to make an inventory of its municipal buildings, in accordance with resolution 2019-09-263;*

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil avait reçu le mandat de trouver une firme d'experts conseillers en mesure de procéder aux inventaires ci-haut mentionnés;

*WHEREAS the MRC d'Argenteuil was given the mandate to find a firm of expert consultants able to carry out the inventories mentioned above;*

ATTENDU que la municipalité s'est entendue avec la MRC d'Argenteuil afin de partager les coûts d'achat et d'implantation selon les paramètres prévus dans la demande d'aide financière élaborée par la firme MAXXUM GESTION D'ACTIFS dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

*WHEREAS the municipality has agreed with the MRC d'Argenteuil to share the purchase and implementation costs according to the parameters set out in the application for financial assistance prepared by the firm MAXXUM GESTION D'ACTIFS within the framework of the Federation of Canadian Municipalities (FCM) Municipal Assets Management Program (MMPP);*

ATTENDU que la municipalité doit faire l'acquisition d'un logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur (GMAO) pour l'inventaire des ponceaux et des bâtiments et que cette dépense est admissible à une subvention couvrant 80% des coûts;

*WHEREAS the municipality must acquire computer-assisted maintenance management software (CMMS) for the culverts and buildings inventory and that this expenditure is eligible for a subsidy covering 80% of the costs;*

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil a octroyé un mandat de gré à gré à la firme INTERAL pour l'achat, l'implantation et la maintenance annuelle d'un logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur (GMAO);

*WHEREAS the MRC d'Argenteuil has granted a contract by mutual agreement to the firm INTERAL for the purchase, implementation and annual maintenance of computer-aided maintenance management software (CMMS);*

ATTENDU que la soumission d'INTERAL prévoit une somme de 5 090\$, excluant les taxes, pour l'achat, l'implantation et la maintenance annuelle d'un logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur (GMAO);

**WHEREAS** *INTERAL's bid provides \$ 5,090, excluding taxes, for the purchase, implementation and annual maintenance of computer-aided maintenance management software (CMMS);*

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à payer une somme de 5 090\$, excluant les taxes, pour l'achat, l'implantation et la maintenance annuelle d'un logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur (GMAO). Les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.320.00.411.

**CONSEQUENTLY** *it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the general manager to pay a sum of \$5,090, excluding taxes, for the purchase, implementation and annual maintenance of a maintenance management software computer assisted (CMMS). The necessary funds will be deducted from account 02.320.00.411.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-355 Résolution – Ratification d'un contrat octroyé pour le déneigement d'un chemin privé**

**2019-11-355 Resolution - Ratification of a contract awarded for the clearing of a private road**

**ATTENDU** la teneur du règlement numéro RA-25-1-15 concernant l'entretien des chemins privés ;

**WHEREAS** *the content of by-law number RA-25-1-15 concerning the maintenance of private roads;*

**ATTENDU** que pour la rue Ménard faisant l'objet d'un contrat de déneigement, une majorité de propriétaires et d'occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, les entrepreneurs retenus pour effectuer les travaux d'entretien souhaités ;

**WHEREAS** *that for Ménard Street covered by a snow removal contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractors selected to carry out the desired maintenance work;*

**ATTENDU** que la Municipalité a conclu avec les entrepreneurs désignés, un contrat d'entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de la rue Ménard ;

**WHEREAS** *that the Municipality has entered into a winter maintenance contract with the designated contractors in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering Ménard Street;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil autorise le maire et la direction générale à confirmer et autoriser le contrat d'entretien d'hiver de la rue Ménard avec les entrepreneurs suivants :

- Yannick L. Legris Déneigement, pour effectuer le déneigement et ce, pour un montant total de 1 600\$ sans taxe, pour la saison hivernale 2019 – 2020;
- Entreprises Jeffrey Desjardins, pour l'épandage d'abrasif et ce, pour un montant total de 517,39\$ incluant les taxes, pour la saison hivernale 2019-2020;
- Les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.330.00.443.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the council authorize the mayor and the general management to confirm and authorize the winter maintenance contract for rue Ménard with the following contractors:*

- *Yannick L. Legris Snow Removal, to perform the snow removal, for a total amount of \$ 1,600 without tax, for the winter season 2019 - 2020;*
- *Entreprises Jeffrey Desjardins, for the spreading of abrasive, for a total amount of \$ 517.39 including taxes, for the winter season 2019-2020;*
- *The necessary funds will be taken from account 02.330.00.443.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-356 Résolution – Modification à la résolution 2019-08-235 pour annuler le contrat de déneigement des rues Welden et Lucien-Fortin octroyé à SnoWood**

**2019-11-356 Resolution - Amendment to Resolution 2019-08-235 to cancel the snow removal contract for Welden and Lucien-Fortin Streets awarded to SnoWood**

SUIVANT le constat que certaines irrégularités avaient été commises lors de la demande d'entretien d'hiver des rues Welden et Lucien-Fortin;

FOLLOWING *the observation that certain irregularities were committed during the request for winter maintenance of Welden and Lucien-Fortin streets;*

ATTENDU les corrections apportées et l'obtention du mandat à la municipalité de procéder à l'entretien d'hiver des rues Welden et Lucien-Fortin, selon le règlement RA-25-1-15;

**WHEREAS** *the corrections made and the obtaining of the mandate to the municipality to carry out the winter maintenance of Welden and Lucien-Fortin streets, according to by-law RA-25-1-15;*

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu de modifier la résolution 2019-08-235 en retirant du texte le paragraphe suivant :

«Contrat d'entretien d'hiver des chemins Lucien-Fortin et Welden avec l'entrepreneur 9399-4606 Québec Inc. faisant affaires sous le nom de SnoWood et ce, pour un montant annuel total de 7 588,35\$ incluant les taxes applicables.»

**THEREFORE** *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to amend resolution 2019-08-235 by deleting from the text the following paragraph:*

«Lucien-Fortin and Welden roads winter maintenance contract with contractor 9399-4606 Québec Inc. doing business under the name SnoWood, for a total amount of \$ 7 588.35 including applicable taxes.»

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-357 Résolution – Ratification d'un contrat octroyé pour le déneigement d'un chemin privé**

**2019-11-357 Resolution - Ratification of a contract awarded for the clearing of a private road**

**ATTENDU** la teneur du règlement numéro RA-25-1-15 concernant l'entretien des chemins privés ;

**WHEREAS** *the content of by-law number RA-25-1-15 concerning the maintenance of private roads;*

**ATTENDU** que pour les rues Welden et Lucien-Fortin faisant l'objet d'un contrat de déneigement, une majorité de propriétaires et d'occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d'entretien souhaités ;

**WHEREAS** *that for Welden and Lucien-Fortin Streets covered by a snow removal contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;*

**ATTENDU** que la Municipalité a conclu avec l'entrepreneur désigné, un contrat d'entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains des rues Welden et Lucien-Fortin ;

*WHEREAS that the Municipality has entered into a winter maintenance contract with the designated contractor in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering Welden and Lucien-Fortin Streets;*

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil autorise le maire et la direction générale à confirmer et autoriser le contrat d'entretien d'hiver des rues Welden et Lucien-Fortin avec Construction Palmer, et ce, pour un montant total de 2800\$, excluant les taxes applicables, pour la saison hivernale 2019 – 2020.

Les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.330.00.443.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the council authorizes the Mayor and General Management to confirm and authorize the Ménard Street winter maintenance contract with Palmer Construction, for a total amount of \$2800, excluding applicable taxes, for the winter season 2019 – 2020.*

*The necessary funds will be taken from account 02.330.00.443.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-358 Résolution – Signature d'un REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION en lien avec le départ du détenteur du poste du superviseur des travaux publics**

**2019-11-358 Resolution - Signature of a RECEIPT-RELEASE AND TRANSACTION related to the departure of the Public Works Supervisor position**

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est entendue avec M. Campbell, superviseur des travaux publics et directeur adjoint aux incendies, pour ne pas renouveler le contrat qui arrive à échéance dans les prochains mois, le tout à la satisfaction des deux parties;

*WHEREAS the Municipality has agreed with Mr. Campbell, Supervisor of Public Works and Assistant Director of Fire, not to renew the contract that will expire in the coming months, all to the satisfaction of both parties;*

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et M. Campbell, détenteur du poste de superviseur aux travaux publics, se sont mutuellement donné quittance de leurs obligations mutuelles;

*WHEREAS the municipality of Grenville-sur-la-Rouge and Mr. Campbell, holder of the position of supervisor in public works, mutually gave each other a discharge of their mutual obligations;*

**ATTENDU QUE** l'Employé est à l'emploi de l'Employeur depuis le 17 février 2014 et qu'il occupait le poste de superviseur des travaux publics et de directeur adjoint aux incendies;

*WHEREAS the Employee has been employed by the Employer since February 17, 2014 and was employed as the Public Works Supervisor and Assistant Fire Manager;*

ATTENDU QUE l'Employeur et l'Employé se sont entendus afin de régler de façon définitive toutes les modalités relatives à l'emploi et à la terminaison de l'emploi de l'Employé, et ce, selon les termes et conditions mentionnées dans un document intitulé «REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION»;

*WHEREAS the Employer and the Employee have agreed to finalize all terms and conditions relating to the employment and termination of the employee's employment on the terms and conditions set forth in a document entitled « REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION »;*

ATTENDU QUE le document reçu quittance et transaction ne saurait constituer une quelconque admission de responsabilité de la part de l'Employeur ou de l'Employé;

*WHEREAS the document received receipt and transaction cannot constitute any admission of responsibility on the part of the Employer or the Employee;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et résolu que le conseil entérine la signature par la Direction générale du REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION en lien avec le départ du détenteur du poste du superviseur des travaux publics et autorise le directeur à y donner suite selon les termes qui y sont prescrits.

Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 02.320.00.141.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc-André LeGris and resolved that the council ratify the signature by the General Direction of the RECEIPT-RELEASE AND TRANSACTION in connection with the departure of the holder of the position of «supervisor of the public works» and authorizes the director to follow it according to the terms prescribed therein.*

*The necessary funds will be taken from account 02.320.00.141.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-359 Résolution – Embauche d'un superviseur des travaux publics**

ATTENDU que le poste de superviseur des travaux publics est disponible;

ATTENDU que James E. Jr (Jimmy) Hall travaille avec les services municipaux depuis le début de la saison, qu'il connaît nos équipements et nos ressources;

ATTENDU que nous avons été à même d'évaluer son travail sur le plan de la voirie municipale;

ATTENDU la discussion tenue lors du caucus du 8 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu d’attribuer le poste de superviseur des travaux publics à Jimmy Hall, selon les termes discutés lors de la réunion du caucus du 8 novembre 2019 et d’autoriser le maire, M. Tom Arnold, et le directeur général, M. Marc Beaulieu, à signer son contrat d’embauche.

Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 02.320.00.141.

Adopté à l’unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-360 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro R-190, en vue de prohiber la circulation aux véhicules lourds sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ron Moran qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro R-190, en vue de prohiber la circulation aux véhicules lourds sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe.

**Dépôt du projet de Règlement numéro R-190, en vue de prohiber la circulation aux véhicules lourds sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe**

CONSIDÉRANT que le paragraphe 5 de l’article 626 du code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d’adopter un règlement en vue de prohiber la circulation tout véhicule routier sur son territoire, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation;

CONSIDÉRANT que les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe sont des chemins à deux voies très étroits avec beaucoup de courbes et de pentes abruptes;

CONSIDÉRANT que ces chemins sont très achalandés par des camions semi-remorques d’une longueur de trente pieds et plus;

CONSIDÉRANT que ces camions sont contraints à empiéter sur la voie de rencontre pour parfaire leur courbe adéquatement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le devoir de veiller à la sécurité de ses citoyens sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi des sommes importantes dans le but de réhabiliter plusieurs sections de ces chemins et que la circulation de véhicules lourds vient compromettre la pérennité des routes;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe, afin d’assurer la sécurité des transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l’unanimité que la circulation des véhicules lourds soit prohibée en tout temps sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe.

Le présent règlement a pour but de prévenir à sauver des vies humaines et entrera en vigueur suivant l'approbation du Ministère des Transports et l'installation de panneaux de circulation à cet effet.

Le présent règlement sera surveillé et mis en vigueur conformément à la loi par la Sûreté du Québec.

**2019-11-361 Donation d'un terrain situé sur le chemin Danis**

ATTENDU l'offre du propriétaire du lot 5 925 001 situé sur le chemin Danis de remettre à la municipalité ledit terrain vacant situé sur le chemin Danis;

ATTENDU que, suivant une visite des lieux, il a été établi que ledit terrain pourrait servir à redresser le chemin Danis au bénéfice de la municipalité et des citoyens du secteur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu d'autoriser la direction générale à accepter la donation dudit lot 5 925 001 et à signer l'acte de donation devant notaire.

Les frais de notaire seront prélevés au compte 02.130.00.419.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-362 Résolution – Don à MiningWatch Canada (Mines Alertes)**

**2019-11-362 Resolution – Donation to MiningWatch Canada (Mines Alertes)**

ATTENDU QUE MiningWatch Canada (Mines Alertes) est une initiative pancanadienne à but non lucratif qui vient combler le besoin urgent d'une réponse coordonnée en fonction de l'intérêt public face aux menaces à la santé publique, à la qualité de l'air et de l'eau, à l'habitat aquatique et de la faune et aux intérêts communautaires posés par les politiques et les pratiques minières irresponsables;

WHEREAS *MiningWatch Canada is a Canada-wide, not-for-profit initiative that addresses the urgent need for a coordinated response based on the public interest in addressing threats to public health, air quality and climate change. water, aquatic and wildlife habitat and community interests posed by irresponsible mining policies and practices;*

ATTENDU QUE MiningWatch Canada, par l'entremise de divers membres de leur équipe, a analysé le projet proposé de mine de graphite de la compagnie Canada Carbon et l'a situé dans son contexte juridique;

WHEREAS *MiningWatch Canada, through various members of their team, analyzed Canada Carbon's proposed graphite mine project and placed it in its legal context;*



EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu qu'un don de 2000.00\$ soit émis à MiningWatch Canada (Mines Alertes), dans le cadre du dossier de la mine.

Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 02.701.91.999.

THEREFORE *it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that a donation of \$ 2,000.00 be issued to MiningWatch Canada (Mining Alerts), as part of the mine file.*

*The necessary funds will be taken from account 02.701.91.999.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-363 Résolution - Formation du comité de négociations de la convention collective des cols bleus**

**2019-11-363 Resolution - Formation of the negotiation committee of the blue collar collective agreement**

ATTENDU que le Syndicat des Métallos a transmis à la municipalité son avis de rencontre pour négociations en date du 5 novembre 2019;

WHEREAS *the United Steelworkers has forwarded to the Municipality its notice of meeting for negotiations dated November 5, 2019;*

ATTENDU que le Directeur général a demandé à être appuyé du conseil lors de la tenue des négociations en vue de renouveler la convention collective des cols bleus;

WHEREAS *the Director General has asked to be supported by the Council when negotiations are held to renew the blue collar collective agreement;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le comité de négociations pour la partie patronale soit constitué de M. Marc Beaulieu directeur général et messieurs les conseillers Ron Moran et Serge Bourbonnais.

Ce comité fera rapport au conseil municipal en temps opportun et devra s'y référer avant de confirmer toute entente.

CONSEQUENTLY *it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the negotiation committee for the employer side be made up of Mr. Marc Beaulieu, Executive Director and Messrs. Ron Moran and Serge Bourbonnais.*

*This committee will report to City Council in a timely manner and refer to it before confirming any agreement.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-364 Résolution - Appui politique de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à la MRC D'Argenteuil, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées**

**2019-11-364 Resolution - Political support from the municipality of Grenville-sur-la-Rouge to the MRC d'Argenteuil, in its dealings with the Quebec government, to obtain a subsidy under the Connecting Regions program**

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2019, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place du programme Régions branchées qui vise à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises un service Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

WHEREAS *on October 18, 2019, the Government of Quebec announced the implementation of the Regions Connections program, which aims to financially support projects that provide citizens, organizations and businesses with high quality and reasonably priced high-speed Internet services;*

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec injecte 100 millions de dollars dans ce programme;

WHEREAS *the Quebec government is injecting \$ 100 million into this program;*

CONSIDÉRANT que l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

WHEREAS *access to high-speed Internet is today an essential service that contributes to economic, social and cultural development and is a right in the same way as education and health;*

CONSIDÉRANT qu'un peu plus de 15% des foyers n'ont toujours pas accès à un service Internet haute vitesse adéquat et que ces foyers sont répartis à l'intérieur de 8 municipalités constituantes de la MRC, à l'exception du village de Grenville;

CONSIDERING *that just over 15% of homes still do not have access to adequate high-speed Internet service and that these homes are distributed within 8 constituent municipalities of the MRC, with the exception of the village of Grenville ;*

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce nouveau programme afin que 100% des ménages du territoire aient un accès à ce service;

WHEREAS *the council of the MRC d'Argenteuil wishes to apply for financial assistance under this new program so that 100% of households in the territory have access to this service;*

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil officialisera ce souhait par voie de résolution lors d'une séance extraordinaire prévue le 13 novembre 2019;

WHEREAS *the council of the MRC d'Argenteuil will formalize this wish by resolution at a special meeting scheduled for November 13, 2019;*

- CONSIDÉRANT qu'avec l'aide financière qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de ce programme, la MRC d'Argenteuil souhaite construire des dorsales et un réseau de distribution de fibres optiques;
- WHEREAS *with the financial assistance it could receive under this program, the MRC d'Argenteuil wishes to build backbones and an optical fiber distribution network;*
- CONSIDÉRANT que le projet de la MRC d'Argenteuil permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;
- WHEREAS *the MRC d'Argenteuil project will provide access to a high quality, reliable and competitively priced high-speed Internet connection to several businesses and residents of the constituent municipalities of the MRC d'Argenteuil;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention, dans le cadre du programme Régions branchées, pour le projet qu'elle déposera, avant le 18 novembre 2019, afin de donner accès à Internet haute vitesse au 15% des ménages ne bénéficiant toujours pas de ce service sur le territoire.
- CONSEQUENTLY *it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge support the MRC d'Argenteuil in its representations to the Government of Quebec, to obtain a subsidy, within the framework of the program Regions connected, for the project it will file, before November 18, 2019, to provide access to high-speed Internet to the 15% of households still not benefiting from this service on the territory.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-365 Résolution d'appui à la MRC du Haut Saint-François quant à sa demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

**2019-11-365 Resolution to support the MRC of Haut-Saint-François regarding its request for the creation of a new fund to finance the repair of the local road network**

- CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;
- WHEREAS *many roads in rural areas are in poor condition;*
- CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;
- WHEREAS *rural municipalities cannot adequately cover the cost of repairing and maintaining these roads;*

- CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d’y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;
- WHEREAS *the current Local Roads Program does not allow rural municipalities to participate due, in particular, to competition with the needs of several major cities;*
- CONSIDÉRANT QUE l’arbitraire des membres de l’assemblée législative est le principal critère de sélections des projets;
- WHEREAS *the arbitrariness of the members of the Legislative Assembly is the main criterion for the selection of projects;*
- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l’entretien de cette route;
- WHEREAS *the MRC of Haut-Saint-François and five municipalities along 257 Road (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick and Weedon) have signed an agreement giving the MRC the repair and maintenance of this road;*
- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ainsi qu’au ministre des Transports la constitution d’un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :
- La capacité de payer des municipalités;
  - L’accès difficile aux programmes existants;
  - Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - La pérennité des infrastructures.
- WHEREAS *the MRC of Haut-Saint-François and these five municipalities are initiating a movement to ask the Minister of Finance, the Minister of Municipal Affairs and Housing and the Minister of Transport to establish a new fund well-stocked while considering the following:*
- The ability to pay of municipalities;
  - Difficult access to existing programs;
  - Rural development challenges with adverse factors;
  - The durability of infrastructures.
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et RÉSOLU QUE:
- la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

- la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - a) La capacité de payer des municipalités;
  - b) L'accès difficile aux programmes existants;
  - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - d) La pérennité des infrastructures.
- cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- le directeur général soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

*THEREFORE*

*it is proposed by Councillor Marc-André LeGris and resolved that :*

- *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge supports the resolution of the MRC of Haut-Saint-François and the five municipalities along 257 Road (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick and Weedon);*
- *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge is actively participating in the request for the constitution of a new financially well-financed fund to finance the repair and maintenance of rural roads in poor condition, while considering the following elements :*
  - a) The ability to pay of municipalities;*
  - b) Difficult access to existing programs;*
  - c) Rural development challenges with adverse factors;*
  - d) The durability of infrastructures.*
- *this request be addressed to the Minister of Finance, the Minister of Municipal Affairs and Housing and the Minister of Transport with a copy to the Member of Parliament for Argenteuil, Mrs. Agnès Grondin, in order to encourage the commitment of these authorities and bring together the necessary budgets;*
- *the Director General is authorized to sign the documents required for this purpose.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-366 Reconnaissance des 95 ans de Mme Alice (Lavigneur) Ménard, née le 13 décembre 1924 à Calumet**

**2019-11-366 Recognition of the 95<sup>th</sup> birthday of Mrs. Alice (Lavigneur) Ménard, born December 13, 1924 in Calumet**

La municipalité souhaite souligner le 95<sup>e</sup> anniversaire de Mme Alice (Lavigneur) Ménard, née le 13 décembre 1924 à Calumet et y résidant depuis. Meilleurs voeux de bonheur et de bonne santé à Mme Ménard pour ses 95 ans d'une vie bien remplie.

*The municipality wishes to underline the 95<sup>th</sup> birthday of Mrs. Alice (Lavigneur) Ménard, born December 13, 1924 in Calumet and residing there since. Best wishes of happiness and good health to Mrs. Ménard for her 95 years of a fulfilled life.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-367 Autorisation de payer le montant excédentaire facturé par Action Construction Infrastructure (ACI)**

**2019-11-367 Authorization to pay the excess amount charged by Action Construction Infrastructure (ACI)**

ATTENDU QUE dans le cadre de travaux de pulvérisation à effectuer sur divers chemins de la municipalité, un mandat au montant de 19 243,70\$, excluant les taxes, avait été octroyé à Action Construction Infrastructure (ACI) en vertu de la résolution 2019-09-270;

WHEREAS *in the course of pulverization work on various roads, a mandate in the amount of \$19,243.70, excluding taxes, had been granted to Action Construction Infrastructure (ACI) under resolution 2019-09-270;*

ATTENDU que des travaux supplémentaires de pulvérisation ont été effectués dans le but d'améliorer les chemins de la municipalité;

WHEREAS *additional pulverization work has been done to improve the roads of the municipality;*

ATTENDU QUE le montant final des travaux dépasse de plus de 10% le montant alloué;

WHEREAS *the final amount of the work exceeds by more than 10% the amount allocated;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et RÉSOLU que le conseil autorise le paiement de la facture d'Action Construction Infrastructure au montant de 29 889,00\$, excluant les taxes, occasionné par l'ajout de superficie de chemins à faire pulvériser.

paragraphe retiré  
résolution 2019-12-410 ~~La présente résolution remplace la résolution 2019-09-270 autorisant un projet similaire à un montant inférieur.~~

Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.40.710.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and RESOLVED that the council authorizes the payment of the Action Construction Infrastructure invoice in the amount of \$29,889.00, excluding taxes, caused by the addition of the area of roads to be pulverized.*

paragraph removed  
resolution 2019-12-410 ~~This resolution replaces resolution 2019-09-270-resolution authorizing a similar project for a lower amount.~~

The necessary funds will be taken from budget account  
23.041.40.710.

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-368 Résolution - Autorisation d'achat de pneus pour la niveleuse, la rétrocaveuse et les camions 10 roues**

**2019-11-368 Resolution - Authorization to purchase tires for grader, backhoe and 10 wheel trucks**

ATTENDU QUE la niveleuse, la rétrocaveuse et les camions 10 roues doivent être équipés de nouveaux pneus;

WHEREAS the grader, the backhoe and the 10-wheel trucks must be equipped with new tires;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs, excluant les taxes applicables et la livraison;

WHEREAS the Municipality requested and received price quotes from suppliers, excluding applicable taxes and delivery;

VÉHICULE VEHICLE	FOURNISSEUR SUPPLIER	PRIX AVANT TX PRICE BEFORE TX
Rétrocaveuse / Backhoe	<b>Robert Bernard</b>	<b>2 400,32\$</b>
	Service de Pneus Lavoie	3 565,58\$
	Kal-Tire	<b>////</b>
	Michelin	3 178,74\$
Niveleuse		
	Robert Bernard	2 065,98\$
	Service de Pneus Lavoie	1 999,90\$
	<b>Kal-Tire</b>	<b>1 180,37\$</b>
Camions 10 roues		
	<b>Robert Bernard</b>	<b>3 256,32\$</b>
	Service de Pneus Lavoie	3 428,48\$
	Kal-Tire	3 384,96\$

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil autorise la direction générale à procéder aux achats suivants :

- achat de pneus pour la rétrocaveuse auprès du fournisseur Robert Bernard, pour une somme de 2 400,32\$ excluant les taxes;
- achat de pneus pour la niveleuse auprès du fournisseur Kal-Tire, pour une somme de 1 180,37\$ excluant les taxes;

- achat de pneus pour les camions 10 roues auprès du fournisseur Robert Bernard, pour une somme de 3 256,32\$ excluant les taxes;

Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 02.320.12.649.

*THEREFORE*

*it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the council authorise the general direction to proceed with the following purchase:*

- *Purchase of tires for the backhoe from Robert Bernard, for a sum of \$2,400.32 excluding taxes;*
- *purchase of tires for the grader from Kal-Tire, for a sum of \$ 1,180.37 excluding taxes;*
- *purchase of tires for 10-wheel trucks from Robert Bernard, for a sum of \$ 3,256.32 excluding taxes;*

*The necessary funds will be taken from account 02.320.12.649*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

#### **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**

##### **2019-11-369 Résolution - Vente de fournitures hydrauliques**

##### **2019-11-369 Resolution - Sale of hydraulic supplies**

CONSIDÉRANT que le conseil désire disposer de fournitures hydrauliques inutilisées;

*WHEREAS Council wishes to dispose of unused hydraulic supplies;*

CONSIDÉRANT que le fournisseur est disposé à reprendre les fournitures et équipements à 70% du prix de vente ;

*WHEREAS the supplier is willing to take back the supplies and equipment at 70% of the selling price;*

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à la vente des fournitures hydrauliques au fournisseur d'origine desdites pièces.

*It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to authorize the general management to proceed with the sale of hydraulic supplies to the supplier of origin of the said parts.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

##### **2019-11-370 Résolution - Mandat à Lascelles Engineering & Associates Ltd pour la réalisation de forages géotechniques en vue de la préparation des travaux routiers pour l'été 2020**



**2019-11-370 Resolution - Mandate to Lascelles Engineering & Associates Ltd for the completion of geotechnical drilling for the preparation of road work for summer 2020**

ATTENDU que la municipalité souhaite procéder à des forages géotechniques afin de mieux préparer les travaux de réfection des routes pour l'été 2020;

WHEREAS *the municipality wishes to conduct geotechnical drilling in order to better prepare road repairs for the summer of 2020;*

ATTENDU que la firme Lascelles Engineering & Associates Ltd a déjà réalisé ce type de travail à la satisfaction de la municipalité;

WHEREAS *the firm Lascelles Engineering & Associates Ltd has already done this type of work to the satisfaction of the municipality;*

ATTENDU le prix soumis par Lascelles Engineering & Associates Ltd pour la réalisation de ces travaux, soit la somme de 12 010\$, incluant les frais de forage;

WHEREAS *the price submitted by Lascelles Engineering & Associates Ltd for the completion of this work, namely the sum of \$ 12,010, including drilling costs;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu d'accorder un contrat pour la réalisation de forages et de l'analyse géotechnique s'y rapportant, à la firme Lascelles Engineering & Associates Ltd et ce, pour un montant de 12 010\$ excluant les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au compte \_\_\_\_\_

CONSEQUENTLY *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to award a contract for drilling and geotechnical analysis to Lascelles Engineering & Associates Ltd for an amount of \$ 12,010 excluding the taxes. The necessary funds will be taken from the account \_\_\_\_\_*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-371 Résolution – Autorisation à 9376-7507 Québec Inc, faisant affaires sous le nom de TRANSPORT HEATLIE d'utiliser le garage municipal situé sur le chemin Avoca**

**2019-11-371 Resolution - Authorization to 9376-7507 Québec Inc., doing business under the name of TRANSPORT HEATLIE to use the municipal garage located on Avoca Road**

ATTENDU que le pont reliant le chemin Avoca au chemin de la Rivière Rouge est fermé depuis le 29 mai 2019;

WHEREAS *the bridge connecting Avoca Road to the Rivière Rouge Road has been closed since May 29, 2019;*

- ATTENDU que la fermeture de ce pont occasionne un détour important pour qui veut se rendre de la berge Est à la berge Ouest de la Rivière Rouge;
- WHEREAS *the closure of this bridge is an important detour for those wishing to travel from the East bank to the West bank of the Rouge River;*
- ATTENDU que Transport Heatlie doit exécuter des contrats d'entretien hivernal;
- WHEREAS *Transport Heatlie must execute winter maintenance contracts;*
- ATTENDU la demande déposée par le représentant de Transport Heatlie, M. Don Heatlie, de lui permettre d'utiliser le hangar à sable du chemin Avoca pour s'approvisionner en abrasif;
- WHEREAS *the request by Transport Heatlie's representative, Mr. Don Heatlie, to allow him to use the sand shed on Avoca Road to supply abrasives;*
- ATTENDU que la fermeture du pont est une circonstance exceptionnelle;
- WHEREAS *the closing of the bridge is an exceptional circumstance;*
- EN CONSÉQUENCE pour des raisons de sécurité, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que l'on autorise Transport Heatlie à s'approvisionner dans le hangar municipal du chemin Avoca, dans la mesure où Transport Heatlie s'engage à payer à la municipalité les coûts réels pour l'abrasif utilisé par celui-ci.
- CONSEQUENTLY *for security reasons, it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that Transport Heatlie be authorized to stock up in the municipal shed on Avoca Road, to the extent that Transport Heatlie undertakes to pay to the municipality the actual costs for the abrasive used by it.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

#### **SÉCURITÉ INCENDIE / FIRE SAFETY**

##### **2019-11-372 Résolution - Autorisation de vendre le Chevrolet Equinox 2007**

##### **2019-11-372 Resolution - Authorization to sell the 2007 Chevrolet Equinox**

- ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2019-05-140, le conseil a autorisé la vente du véhicule Chevrolet Equinox devenu désuet;
- WHEREAS *pursuant to resolution 2019-05-140, the Council authorized the sale of the out-of-date Chevrolet Equinox;*
- ATTENDU que le Chevrolet Equinox 2007 a été mis en vente par appel d'offres via le Centre de services partagés du Québec;

*WHEREAS the 2007 Chevrolet Equinox went on sale by tender through the Shared Services Center of Quebec;*

*ATTENDU que Groupe Impact Services Inc. a déposé l'offre la plus élevée pour ledit véhicule, soit la somme de 668,93\$;*

*WHEREAS Groupe Impact Services Inc. has submitted the highest bid for the said vehicle, namely the sum of \$668.93;*

*EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu d'autoriser la vente du Chevrolet Equinox 2007 à Groupe Impact Services Inc. pour la somme de 668,93\$.*

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to authorize the sale of the 2007 Chevrolet Equinox to Groupe Impact Services Inc. for the amount of \$668.93.*

*Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously*

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT**

**2019-11-373 Adoption du règlement numéro RU-918-07-2019 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin de créer une nouvelle zone RT-09 à même une partie de la zone RT-04 et ainsi permettre certains usages reliés à un complexe hôtelier au sein de cette nouvelle zone**

*ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 pour l'ensemble de son territoire;*

*ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a reçu une demande de changement de zonage en date du 18 février 2019 et des informations complémentaires à cette dite demande, en date du 22 mai 2019, de la part de l'entreprise Carling Lake inc;*

*ATTENDU que cette demande de changement de zonage implique plusieurs dispositions réglementaires concernant la zone concernée, à savoir la zone RT-04;*

*ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-La-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de permettre la réalisation de ce projet de développement immobilier et ce, en intégrant les dispositions réglementaires demandées, sous réserve de certaines conditions;*

*ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, en date du 9 juillet 2019, un premier projet de règlement de zonage numéro RU-918-07-2019 afin de créer une nouvelle zone RT-09 à même une partie de la zone RT-04 et ainsi permettre certains usages reliés à un complexe hôtelier au sein de cette nouvelle zone;*

- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2019;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a reçu, en date du 2 août 2019, un préavis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC d'Argenteuil, lequel préavis informe la Municipalité que le projet de règlement nécessite certaines modifications pour assurer la conformité au dit schéma;
- ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement numéro RU-918-07-2019, s'est tenue le 5 août 2019;
- ATTENDU que suite à cette consultation publique, les membres du conseil municipal ont pris acte des éléments compris dans le préavis transmis par le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, en date du 10 septembre 2019, un second projet de règlement de zonage numéro RU-918-07-2019 afin de créer une nouvelle zone RT-09 à même une partie de la zone RT-04 et ainsi permettre certains usages reliés à un complexe hôtelier au sein de cette nouvelle zone;
- ATTENDU que le second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter n'a été reçue concernant le second projet de règlement RU-918-07-2019;
- ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);
- ATTENDU qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.
- EN CONSÉQUENCE Il EST **PROPOSÉ** PAR madame la conseillère Manon Jutras ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) **D'ADOPTER**, avec modifications, le règlement numéro RU-918-07-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de créer une nouvelle zone RT-09 à même une partie de la zone RT-04 et ainsi permettre certains usages reliés à un complexe hôtelier au sein de cette nouvelle zone.

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-374 Adoption du règlement numéro RU-921-08-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 tel qu'amendé, afin d'ajouter une nouvelle classe d'usage Agriculture A3 (code d'usage A3) Entreprise de production de cannabis et autoriser cette nouvelle classe d'usage à l'intérieur d'une nouvelle zone créée à même une partie de zone A-04**

- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 pour l'ensemble de son territoire;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire régir les endroits où les entreprises de production de cannabis seront autorisées;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adoptée, en date du 13 août 2019, un premier projet de règlement de zonage numéro RU-921-08-2019 afin de régir les endroits où les entreprises de production de cannabis seront autorisées;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 13 août 2017;
- ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour ce dit projet de règlement numéro RU-921-08-2019, s'est tenue le 5 septembre 2019;
- ATTENDU que lors de cette assemblée publique de consultation, certains citoyens, citoyennes et personnes présentes ont exprimés certains commentaires concernant le premier projet de règlement numéro RU-921-08-2019;
- ATTENDU que suite à cette consultation publique, les membres du conseil municipal ont pris acte des différents commentaires émis lors de celle-ci mais aussi en considérant d'autres éléments pertinents reliés au premier projet;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adoptée, en date du 10 septembre 2019, un second projet de règlement de zonage numéro RU-921-08-2019;
- ATTENDU que le second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter n'a été reçue concernant le second projet de règlement RU-918-07-2019;
- ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);
- ATTENDU qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.
- EN CONSÉQUENCE Il EST **PROPOSÉ** PAR monsieur le conseiller Ron Moran ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) **D'ADOPTER**, avec modifications, le règlement numéro RU-921-08-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin d'ajouter une nouvelle classe d'usage Agriculture A3 (code d'usage A3) Entreprise de production de cannabis et autoriser cette nouvelle classe d'usage à l'intérieur d'une nouvelle zone créée à même une partie de zone A-04.

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-375 Adoption du second projet de règlement RU-923-09-2019, amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, en date du 23 septembre 2019, un projet de règlement numéro RU-923-09-2019 amendant son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de refléter ses modifications;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 23 septembre 2019;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement numéro RU-923-09-2019, s'est tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU que le présent second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du second projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **D'ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU-923-09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-376 Adoption du second projet de règlement RU-924-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 ,tel qu'amendé, afin d'ajouter l'élevage de cervidés comme usage spécifiquement exclu au sein des zones A-01, AF.T-01, A-02, AG.T-01, AF-02, A-03, AF-01, AF-03, AF.T-02 ET AF.T-03**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de régir les endroits où l'élevage de cervidés est prohibé;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, en date du 8 octobre 2019, un premier projet de règlement de zonage numéro RU-924-10-2019 afin d'ajouter l'élevage de cervidés comme usage spécifiquement exclu au sein des zones A-01, AF.T-01, A-02, AG.T-01, AF-02, A-03, AF-01, AF-03, AF.T-02 et AF.T-03;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 8 octobre 2019;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement numéro RU-924-10-2019, s'est tenue le 7 novembre 2019;

ATTENDU que le présent second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du second projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnačka et résolu à l'unanimité des conseillers (6):

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro RU-924-10-2019, modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 tel qu'amendé, afin d'ajouter l'élevage de cervidés comme usage spécifiquement exclu au sein des zones A-01, AF.T-01, A-02, AG.T-01, AF-02, A-03, AF-01, AF-03, AF.T-02 ET AF.T-03

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-377 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-925-11-2019 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter une condition reliée à l'élevage de cervidés au sein de l'article 180. Dispositions spécifiques à la classe d'usage Agriculture d'élevage (A2)**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Denis Fillion, concernant le projet de règlement numéro RU-925-11-2019 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter une condition reliée à l'élevage de cervidés au sein de l'article 180. Dispositions spécifiques à la classe d'usage Agriculture d'élevage (A2)

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**2019-11-378 Adoption du Projet de règlement de zonage numéro RU-925-11-2019 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter une condition reliée à l'élevage de cervidés au sein de l'article 180. Dispositions spécifiques à la classe d'usage Agriculture d'élevage (A2)**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d'ajouter une nouvelle condition, où l'élevage de cervidés est autorisé;

ATTENDU que le présent règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du projet règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 12 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Fillion ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6):

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU-925-11-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin d'ajouter une condition reliée à l'élevage de cervidés au sein de l'article 180. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA CLASSE D'USAGES AGRICULTURE D'ÉLEVAGE (A2),

DE TENIR une assemblée publique de consultation le 5 décembre 2019 à 18h00 ;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.



ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à l'article 180. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA CLASSE D'USAGES AGRICULTURE D'ÉLEVAGE (A2), une nouvelle condition à la suite de la condition 9, cette nouvelle condition étant décrite comme suit :

10 Lorsqu'il est explicitement référé à la grille des spécifications, l'élevage de cervidés est permis uniquement à l'intérieur de bâtiments;

11. Lorsqu'il est explicitement référé à la grille des spécifications, l'élevage de cervidés est permis à la condition que l'emplacement soit ceinturé de deux clôtures d'une hauteur minimale de 3 mètres et espacé entre elles d'une distance minimale de 3 mètres;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-379 Résolution - Recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de M. Linton quant à la vente de ses lots**

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Allan J. Linton de vouloir vendre sa propriété.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'aliénation, auprès de la CPTAQ dossier numéro 425443 pour la propriété de Monsieur Allan J. Linton, portant le matricule 1266-27-0010, sise sur le chemin Walker à Grenville-sur-la-Rouge, connue et désignée comme étant une partie du lot VINGT-CINQ «A», Rang HUIT Nord, (Ptie 25A, Rg 8 Nord) du Canton de Grenville, dans la circonscription foncière d'Argenteuil, d'une superficie de 14,867.2 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la demande de résolution du conseil, faite par la CPTAQ en date du 2 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de contrôle intérimaire de remplacement de la MRC d'Argenteuil 81-15 article 22, 28, et annexe A, la propriété de monsieur Allan J. Linton fait partie de la zone d'îlots déstructurés numéro 76052-07.

CONSIDÉRANT que ledit lot est localisé dans la ZONE AFT-03 au sens du règlement de zonage RU-902-01-2015. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées et les exploitations agricoles sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain de 5000 mètres<sup>2</sup> et plus, rendant ainsi la demande conforme au règlement de zonage numéro RU-902-01-2015.

CONSIDÉRANT que la propriété en question est située dans la bande de 300 mètres de protection (mesurée à partir de la rive de la Rivière Rouge) ou l'abattage d'arbre à des fins commerciales ou de déboisement est interdit, tel que décrit à l'article 111.1 et 111.2 du règlement de zonage RU-902-01-2015 amendé par le règlement RU-902-05-2017, rendant ainsi ces lots impropres à l'exploitation forestière.

CONSIDÉRANT l'impossibilité de déboisement de la forêt sise sur ce lot, rendant toute culture impraticable et réduisant grandement les possibilités d'activités agricoles.

**POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS FILLION ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C.P-41.1) :

1. Le potentiel agricole fortement restreint du lot en question, tel que décrit aux considérants.
2. La possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture presque nulle due à l'impossibilité d'abattre les arbres situés sur ledit lot.
3. Ladite demande, n'aura aucun impact sur l'agriculture, car cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévue au règlement de zonage RU-902-01-2015.
4. Les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant la demande vise seulement le lot appartenant à monsieur Linton. Celui-ci n'a jamais été utilisé à des fins agricoles.
6. La demande, si elle est acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles exercées dans ce secteur.
7. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol disponible dans la municipalité et dans la région.
8. Aucun impact sur la constitution de propriétés foncières à caractère agricole.
9. Aucun impact sur le développement économique de la région.
10. Aucun impact sur les conditions socio-économiques de la collectivité.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT**

**2019-11-380 Résolution – Projet de municipalisation de la rue de la Berge**

**2019-11-380 Resolution – Municipalisation project of de la Berge Street**

ATTENDU QUE la rue de la Berge est régie par le Règlement RA-602-09-2018 concernant la circulation à sens unique sur les chemins privés et publics de la municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens ont demandé à ce que la rue de la Berge soit municipalisée et se sont engagés, de façon informelle, à adopter un règlement d'emprunt de 50 000\$ à être remboursé par l'application d'une taxe d'amélioration locale, dont l'objet est de rendre la rue de la Berge conforme au Règlement amendé RU-602-01-2016 établissant les normes de construction, de réfection, et de municipalisation des rues sur le territoire de la municipalité;

- ATTENDU QUE sous condition de l'adoption par les propriétaires riverains de la rue de la Berge du règlement d'emprunt de 50 000\$ ci-haut mentionné, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge accepte et autorise la demande des propriétaires des fonds de terres du lot 5 927 014, du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, de ladite rue de la Berge, pour que la Municipalité en devienne propriétaire et qu'elle prenne en charge son entretien;
- ATTENDU QUE la rue de la Berge, telle que ci-dessus décrite est située sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge consente à tout acte de servitude des fonds de terres des lots 5 927 018 et 5 927 019, du canton de Grenville, en sa faveur, permettant le déboisement ainsi que l'installation, l'opération, l'entretien, la réparation et le remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout, de puisards, de poste de pompage à basse pression, de fossés et de bornes-fontaines ainsi que pour tous autres équipements reliés à ce genre d'infrastructures municipales avec tous les droits de passage nécessaires, afin d'exercer tous les droits prévus aux actes de servitude;
- ATTENDU QUE les actes de servitude des lots 5 927 018 et 5 927 019, du canton de Grenville, soient consentis gratuitement et à une condition que les actes de servitude ne comportent pas de clauses particulières;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:
- dans la mesure où les conditions établies dans le préambule sont rencontrées, l'emprise de la rue de la Berge et toutes les infrastructures situées sous, sur ou au-dessus du lot 5 927 014, du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, deviennent publiques;
  - à compter de l'adoption de la présente résolution et jusqu'à la réalisation ou l'échec de la réalisation des conditions mentionnées au préambule, cette nouvelle rue publique sera entretenue par et/ou aux frais de la Municipalité;
  - le maire et le directeur général sont autorisés à signer tout acte notariés, en sa faveur, concernant les servitudes des lots 5 927 014, 5 927 018 et 5 927 019, du canton de Grenville.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS**

**2019-11-381 Résolution – Demande de subvention au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE**

**2019-11-382 Résolution - Désignation de la représentante de la municipalité auprès de l'organisme Camping Québec**

**2019-11-382 Resolution - Designation of the representative of the municipality with the organization Camping Québec**

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un représentant de la municipalité auprès de l'organisme Camping Québec;

*WHEREAS it is necessary to appoint a representative of the municipality to the Camping Québec organization;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu, de nommer la coordonnatrice au service de bibliothèque et soutien à la communauté, Mme Liette Valade, pour agir en tant que représentante auprès de l'organisme Camping Québec.

IT IS PROPOSED by Councillor Serge Bourbonnais and resolved, to appoint the coordinator of the library and community support service, Ms. Liette Valade, to act as a representative of Camping Québec.

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-383 Résolution – Demande d'appui financier à Patrimoine canadien pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste**

**2019-11-383 Resolution – Request for financial support from Canada Heritage for the Saint-Jean-Baptiste celebration**

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine canadien octroie des appuis financiers pour des événements qui se dérouleront pendant la période du *Canada en Fête* c'est-à-dire du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet;

*WHEREAS Canada Heritage provides financial support for events organized during the Celebrate Canada period, which is from June 21 to July 1;*

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Jean-Baptiste est l'un des événements qui est célébré pendant cette période;

*WHEREAS Saint-Jean-Baptiste is one of the events that is celebrated during this period;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et ses partenaires communautaires veulent présenter une programmation riche et diversifiée dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

*WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge and its community partners want to present a rich and diverse programming as part of the Saint-Jean-Baptiste celebration;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement à Patrimoine canadien dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the application for funding at Canada Heritage for the Saint-Jean-Baptiste celebration.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND NEW BUSINESS**

**2019-11-384 Résolution - Demande de renouvellement de partenariat financier – Les Bons Déjeuners d'Argenteuil inc.**

**2019-11-384 Resolution - Request for renewal of financial partnership – Les Bons Déjeuners d'Argenteuil inc.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de renouvellement de partenariat financier de la part de Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc.

WHEREAS *the request for renewal of financial partnership granted to the city council by Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc.;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait octroyé un montant de 500\$ pour les années 2016, 2017, 2018 et que c'est une cause que le conseil désire soutenir;

WHEREAS *the city council has given \$ 500.00 for years 2016, 2017, 2018 and it is a cause they want to help;*

ATTENDU QUE 2019 fut une année record en matière de déjeuners servis et que l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc. a volontairement augmenté sa demande de participation financière à 1 000\$;

WHEREAS *2019 was a record year for lunches served and Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc. voluntarily increased its request for financial participation to \$1000;*

ATTENDU QUE la municipalité a déjà versé une somme de 500\$, pour l'année 2019, en vertu de la résolution 2019-06-183;

WHEREAS *the municipality has already paid \$ 500 for the year 2019, pursuant to resolution 2019-06-183;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu d'octroyer une aide financière supplémentaire au montant de 500\$ à Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. afin de les aider dans la poursuite de leurs objectifs. Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 02.701.91.999.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to grant additional financial assistance in the amount of \$500 to Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. to help them achieve their goals. The necessary funds will be taken from account 02.701.91.999.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

**2019-11-385 Résolution – Achat de services à David Riddell Excavation pour remplacement de ponceaux sur le chemin Kilmar**

ATTENDU que la municipalité souhaite procéder au remplacement de ponceaux sur le chemin Kilmar, à 100 mètres au nord de l'intersection du chemin Lessard;

ATTENDU que David Riddell Excavation a les outils, les ressources humaines et l'expérience pour procéder à cet important chantier;

ATTENDU que David Riddell Excavation a soumis des tarifs horaires compétitifs pour réaliser ces travaux à forfait;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que la municipalité autorise la direction générale à retenir les services de David Riddell Excavation pour la réalisation de travaux à forfait sur le chemin Kilmar et ce, à hauteur de 24 000\$.

Les fonds nécessaires seront prélevés au compte 23.041.40.710 (3-37).

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

**2019-11-386 Résolution – Participation à la conférence de MiningWatch Canada**

**2019-11-386 Attend the MiningWatch Canada Conference**

CONSIDÉRANT QUE MiningWatch Canada présente la conférence «POUR QUE LE CLIMAT AIT MEILLEUR MINE», les 14 et 15 novembre prochain à Ottawa;

WHEREAS *MiningWatch Canada presents the conference "Turning Down the Heat: Can We Mine Our Way Out of the Climate Crisis?" on November 14 and 15 in Ottawa;*

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal se sont montrés intéressés à assister à cette conférence

WHEREAS *members of the municipal council have shown interest in attending this dinner-discussion;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal :

- autorise les membres du conseil intéressés à assister à la conférence «POUR QUE LE CLIMAT AIT MEILLEUR MINE» présentée par MiningWatch Canada;
- les frais inhérents seront remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit le règlement RA-189-06-2018;
- les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.110.00.346.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council:*

- *authorizes interested members of the council to attend the conference "Turning Down the Heat: Can We Mine Our Way Out of the Climate Crisis?" on November 14 and 15 in Ottawa, presented by MiningWatch Canada;*
- *inherent costs will be reimbursed upon presentation of supporting documents as provided for in By-law RA-189-06-2018;*
- *the necessary funds will be taken from account 02.110.00.346.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS / CREDIT CERTIFICATE**

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

The general director certifies that the Municipality has the necessary budgetary credits for the expenses decreed in this regular sitting.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT**

**2019-11-387**    **Levée de la séance**

**2019-11-387**    **Closure of the session**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 20h35.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the regular sitting at 8:35 pm.*

Adopté à l'unanimité  
Carried unanimously

---

Tom Arnold  
Maire

---

Marc Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier